

EXERCICE 2023

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS  
Séance du 07 AVRIL 2023

DELIBERATION n°CFVU/2023-005

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 07 avril 2023 en séance plénière extraordinaire, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 05 avril 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

1. Pédagogie
  - 1.1 Préalables aux adaptations de modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômés pour les UFR d'Arts et Sciences Humaines et de Lettres et Langues

.....

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

**1.1 Préalables aux adaptations de modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômés pour les UFR d'Arts et Sciences Humaines et de Lettres et Langues**

**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les conditions préalables aux adaptations de modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômés pour les UFR d'Arts et Sciences Humaines et de Lettres et Langues suivantes :

- Les évaluations ne peuvent porter que sur des contenus travaillés avant le 15 mars.
- Le délai de convocation en cas de changement de lieu (date, heure de début et durée inchangées) est de 7 jours (week-ends et jours fériés compris).
- Il ne peut y avoir d'évaluation écrite à distance en temps limité (il faut respecter un délai de 48h entre la mise à disposition du sujet et le dépôt par les étudiant.e.s de leur « devoir » sur CELENE).
- La communauté enseignante s'est engagée à ne pas pénaliser les étudiant.e.s absent.e.s les jours de mobilisation nationale.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des conditions préalables aux adaptations de modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômés pour les UFR d'Arts et Sciences Humaines et de Lettres et Langues suivantes.

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 31 Abstention : 6
Votes Exprimés : 25 <b>Pour</b> : 22 Contre : 3

Fait à Tours, le 2 mai 2023

La Présidente du Conseil académique

  


Sylvie HUMBERT-MOUGIN

Classée au registre des délibérations  
de la commission de la formation et  
de la vie universitaire, consultable au  
secrétariat de la direction des affaires  
juridiques

Délibération publiée sur le site internet de  
l'université le :

09/05/2023

Transmise au recteur le :

09/05/2023